

Communiqué de presse
22 mai 2017

Les personnes fragiles grandes oubliées du gouvernement Philippe

Le gouvernement mis en place le 17 mai dernier laisse les fédérations Adessadomicile et UNA très perplexe. En effet, le Ministère des Familles et de l'Enfance ainsi que le Secrétariat d'Etat aux Personnes Agées et à la perte d'autonomie ont disparu du gouvernement.

Ces absences génèrent une grande inquiétude de la part de nos fédérations quant aux politiques de solidarités du Président de la République et de son Premier Ministre.

Concernant la politique familiale, alors que la COG Etat / CNAF arrive à son terme en 2017, nous pouvons légitimement nous interroger sur les orientations qui pourront être portées par le gouvernement, faute de représentant politique consacré à ce sujet.

De plus, nous savons bien qu'une administration sans ministre dédié est susceptible d'être la première victime de coupes budgétaires. Aux vues des montants alloués à la politique familiale, ce serait tout simplement dramatique !

Par ailleurs, Adessadomicile et UNA s'interrogent sur la continuité des travaux menés avec conviction par Laurence Rossignol dont, notamment, ceux portant sur la violence envers les enfants ou ceux en faveur des familles monoparentales.

Rappelons tout de même qu'un des enjeux majeurs de notre société est la cohésion sociale et que le message envoyé aux acteurs qui œuvrent sur le terrain au quotidien est en l'espèce très préoccupant.

S'il faut souligner la création d'un Secrétariat d'Etat aux personnes en situation de handicap rattaché directement au Premier Ministre, signe de l'importance porté par le Président à cette cause, nous ne pouvons que regretter l'absence d'un réel ministère ou secrétariat d'état aux personnes âgées, alors même que nos fédérations souhaitent la création d'une cinquième branche de protection sociale prévenant les risques liés à l'âge ou au handicap.

L'inclusion des personnes âgées, au sein d'un grand ministère des solidarités et de la santé, avec à sa tête Agnès Buzyn, qui a certes un parcours remarquable mais très orienté vers les établissements, nous interroge sur la place laissée à l'aide à domicile des personnes fragiles pourtant plébiscitée par 80 % de la population.

De plus, quid de l'application de la loi ASV qui pose de réels soucis d'application sur les territoires avec des préjudices importants pour les services d'aide à domicile.

Aux vues de ces éléments, les fédérations Adessadomicile et UNA demandent à être rapidement reçues par le Premier ministre.

Contact Presse :

Adessadomicile : David Zeisler - 01 40 84 68 79 - d.zeisler@adessadomicile.org

UNA : Manon Daffara - 01 49 23 71 54 - m.daffara@una.fr

À propos d'Adessadomicile

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, Adessadomicile Fédération nationale représente un réseau de 400 structures gestionnaires à but non lucratif œuvrant dans l'aide, le soin à domicile et les services à la personne. Ces structures emploient près de 40 000 salariés dans les 18 régions en France

métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer. Attachée aux mêmes valeurs, celles de la non-lucrativité, de la solidarité, de la qualité, du professionnalisme et de la primauté de la personne, Adessadomicile ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire.

À propos de UNA (www.una.fr):

L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA) est une fédération à but non lucratif créée le 17 janvier 1970. UNA est à la fois un mouvement associatif militant, un syndicat d'employeurs, un réseau d'associations, mutuelles, fondations, services publics territoriaux (CCAS/CIAS) et hospitaliers. UNA représente plus de 850 structures adhérentes au sein d'un réseau de 65 unions départementales et 20 unions régionales. Les structures adhérentes à UNA gèrent des activités de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) auprès des personnes vulnérables, des services de soins à domicile (CSI, SSIAD), des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), des services d'accompagnement des familles, des structures d'accueil et de garde d'enfants à domicile, des services à la personne.